

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION

### LÉGISLATURE 2008-2012 - Election complémentaire d'un assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal

#### Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la nouvelle Constitution vaudoise, est chargée de préavis sur l'élection des juges du Tribunal cantonal (art 131 CST – VD) ainsi que sur celle des assesseurs de la Cour des assurances sociales et de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (art. 68 LOJV).

L'objet de ce rapport est le **préavis de la Commission de présentation sur l'élection complémentaire d'un assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal** pour la législature 2008-2012. Cette élection fait suite à la démission d'un assesseur dans le courant de l'année 2010.

#### Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le 13 septembre 2010 pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : Mmes Fabienne Freymond Cantone (présidente), Fabienne Despot, Béatrice Métraux, MM. Régis Courdesse, Jean-Michel Dolivo, Claude-André Fardel (excusé le 22 juin), Olivier Feller (vice-président) (excusé le 22 juin), Jacques Haldy et Nicolas Mattenberger.

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la même méthode utilisée lors des précédentes élections d'assesseurs. Elle a donc pris contact avec le Tribunal cantonal afin de déterminer quel profil professionnel était actuellement recherché par la Cour de droit administratif et public. Puis, le poste a été mis au concours dans la Feuille des avis officiels du 3 août 2010, précisant le profil spécifique recherché par la Cour, soit celui *d'ingénieur agronome* ou *d'ingénieur forestier*.

A l'issue de cette mise au concours, la commission a examiné, sur dossier, les candidatures qui avaient été déposées.

#### Préavis de la Commission de présentation

La Commission de présentation a élaboré son choix en suivant les mêmes critères fixés lors des précédentes élections d'assesseurs, c'est-à-dire en fonction des besoins de la Cour mais également en se souciant de garantir l'indépendance de cette dernière. Enfin, la commission a également tenu compte de l'âge des candidats (pour assurer une certaine pérennité dans les jugements, la commission évite en effet de retenir des candidats contraints de quitter leur fonction avant la fin de législature

(art. 48 LOJV)).

A la suite de l'annonce parue dans la FAO du 3 août 2010, la Commission de présentation a reçu la candidature de cinq personnes. Après un examen attentif des dossiers reçus, et face à plusieurs dossiers d'excellente qualité, les membres de la Commission de présentation ont décidé de privilégier le seul candidat présentant une formation d'ingénieur forestier, profil encore non représenté à la CDAP (au contraire de celui d'ingénieur agronome). Elle a ainsi préavisé, à l'unanimité, en faveur de l'élection de :

**- M. Miklós Ferenc IRMAY (1963), ingénieur forestier**

Ce choix ne remet cependant aucunement en question les compétences ou la qualité de certaines des autres candidatures déposées.

Suite au préavis de la Commission de présentation, les quatre autres candidats ont décidé de retirer leurs candidatures.

### **Modalités des élections des assesseurs**

Comme la loi ne prévoit pas de mode d'élection spécifique pour les assesseurs, la Commission de présentation, après délibérations et conseils du SJL en novembre 2007, a proposé pour ses précédents préavis et continue de proposer pour ce préavis, que l'élection des assesseurs ne comporte qu'un seul tour de scrutin, avec nécessité de recueillir plus de la moitié des suffrages pour être élu, sur le même mode que celui de l'élection des membres de la Cour des comptes.

### **Conclusion**

La Commission de présentation **préavisé à l'unanimité en faveur de l'élection de M. Miklós Ferenc IRMAY**, dont le profil professionnel (ingénieur forestier) correspond aux besoins actuels de la Cour de droit administratif et public.

Le dossier du candidat est à disposition des député-e-s qui veulent le consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Il sera aussi disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.

Nyon, le 27 septembre 2010.

La présidente :  
(Signé) *Fabienne Freymond Cantone*